



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 25/06/2025
Reçu en préfecture le 26/06/2025
Publié le **26 JUIN 2025**
ID : 057-245700695-20250619-D2025_80_SI-AR

DECISION 2025-80

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu la délibération n° 19 du Conseil communautaire du 29 juin 2021 instituant une aide financière pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique,

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Considérant les demandes de subventions déposées par des particuliers résidant sur le territoire communautaire,

Considérant l'avis favorable de la commission Environnement ayant eu lieu le 16 juin 2025, pour les dossiers n°s 428 et 429 et 431 à 446,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1^{er} :

Une subvention au titre du dispositif d'aide financière à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique est attribuée aux particuliers du territoire ayant déposé un dossier de demande d'aide et reçu un avis favorable de la commission Environnement. La liste des bénéficiaires, précisant le montant respectif de l'aide, est annexée au présent document.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des décisions fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 19 juin 2025

Le Président
Michel PAQUET